

CARACTERISTIQUES DU CAHIER DES CHARGES

Adapté au contenu de la loi 9/2017, du 8 novembre, sur les contrats du secteur public (LCSP).

0. TITRE DU CONTRAT, PROCÉDURE ET NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

0.0 Nature du marché	<input checked="" type="checkbox"/> TRAVAUX	<input checked="" type="checkbox"/> SERVICE	<input checked="" type="checkbox"/> APPROVISIONNEMENT
0.1. Titre de la spécification	Conditions administratives particulières pour la passation de marchés internationaux : CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR INSTALLATION D'UN USINE DE CONSERVES À NOUADHIBOU-CANSADO (MAURITANIE)		
0.2. Procédure	<input checked="" type="checkbox"/> OUVERT	<input checked="" type="checkbox"/> OUVERT SIMPLIFIÉ	<input type="checkbox"/> Avec jugement de valeur <input type="checkbox"/> Sans jugement de valeur <input type="checkbox"/> ABRÉGÉ
0.3. Référence	TSA <input type="text" value="0071477"/>	TEC <input type="text"/>	

1. OBJECTIF DU CAHIER DES CHARGES

1.0. Sujet	Construction d'un bâtiment d'entrepôt (hangar) pour l'hébergement d'un usine de conserves de sardine à Nouadhibou -Cansado (Mauritanie).			
1.1 Division en lots	<input checked="" type="checkbox"/> L'appel d'offres n'a PAS été divisé en lots pour le motif suivant:	La réalisation indépendante entraverait la correcte exécution technique. Art. 99.3.b		
		<input type="text"/>		
		Code CPV du marché s'il n'est pas divisé en Lots	<input type="text" value="45220000-05"/>	
	<input checked="" type="checkbox"/> L'offre est divisée en plusieurs lots :			
		Lot N°	Nom du lot	Code CPV
		1	<input type="text"/>	<input type="text" value="00000000-00"/>
		2	<input type="text"/>	<input type="text" value="00000000-00"/>
	3	<input type="text"/>	<input type="text" value="00000000-00"/>	
	4	<input type="text"/>	<input type="text" value="00000000-00"/>	
	5	<input type="text"/>	<input type="text" value="00000000-00"/>	
	6	<input type="text"/>	<input type="text" value="00000000-00"/>	
	Remarques :	<input type="text"/>		

2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

2.0. Conditions essentielles de mise en œuvre	
Les éléments suivants sont considérés comme des conditions ESSENTIELLES d'exécution de :	
	Délais d'exécution totale ou partielle prévus dans le dossier d'appel d'offres ▼
	Exigences de solvabilité ▼
	Le contractant s'engage à affecter à l'exécution du contrat les moyens personnels ou matériels nécessaires à cet effet ▼
	Autres conditions spécifiées dans les Remarques ▼
Remarques :	Déclaration responsable signée par le représentant légal qui garantit que les matériaux utilisés et les travaux à effectuer seront conformes à la législation en vigueur dans le pays (Documents techniques Unifiés et les Normes Françaises).
2.1. Conditions spéciales de mise en œuvre	
Les éléments suivants sont considérés comme des conditions SPÉCIALES pour l'exécution de (au moins un doit être inclus) (Article 202 LCSP) :	
	Une gestion plus durable de l'eau ▼
	▼
	▼
	▼
Comment vérifier ou contrôler la conformité	Contrôle visuel lors des visites sur site par le chef de projet.

3. BUDGET ET VALEUR ESTIMÉE

3.1. Budget déterminé ou estimé	TVA ou impôt indirect applicable dans le pays (ci-après dénommé "TVA")	TVA	%	16
	<input checked="" type="checkbox"/> Il est permis d'offrir en monnaie locale Taux de change . Il sera maintenu pendant la durée du contrat			42.3247 MRU/€
	<input checked="" type="radio"/> Le budget est DÉTERMINÉ			
	Le budget de base de cet appel d'offres en EUROS (TTC) s'élève à :			259.472,20 €
	Le budget de base de cet appel d'offres en EUROS (HT), s'élève à :			259.472,20 €
	Le budget de base de l'offre en DEVISE LOCALE s'élève (TTC) :			10.965.672,41 MRU
	Le montant correspondant à la TVA s'élève à :			00.000.000 MRU
	<input checked="" type="radio"/> Le budget est ESTIMÉ			
	En fonction du besoin estimé/de la consommation estimée pour la période de validité, le montant du contrat en EUROS (TTC) pourrait être le suivant :			00.000.000 €
	Le budget de base de cet appel d'offres en EUROS (HT) est le suivant			00.000.000 €
	Le montant correspondant à la TVA s'élève à la somme de :			00.000.000 €
	Le budget de base de l'offre en DEVISE LOCALE s'élève à (TTC) :			00.000.000
	<small>Art. 100 LCSP. Dans les marchés pour lesquels le coût des salaires des personnes employées pour leur exécution fait partie du prix total du marché, le budget de base de l'appel d'offres devra détailler, par sexe et par catégorie professionnelle, les coûts salariaux estimés sur la base de la convention de travail de référence.</small>			
	Valeur du contrat (Art. 101 LCSP)			
	Le budget de base de l'appel d'offres en DEVISE LOCALE SANS TVA s'élève au montant suivant :			10.965.672,41 MRU
	Le montant prévu des extensions (le cas échéant) SANS TVA est le suivant :			00.000.000
	Le montant attendu des modifications (le cas échéant) SANS TVA s'élève à la somme de			00.000.000
	Valeur totale du contrat en DEVISE LOCALE			10.965.672,41 MRU
	Remarques :	Sont inclus dans le budget le bénéfice industriel, les frais généraux et les coûts indirects, ainsi que tous les impôts et taxes nécessaires à l'exécution des travaux.		

3.2. Tableaux des unités et des prix	Résumé du budget / Tableau des unités et des prix	Résumé du budget par chapitres. Le montant des chapitres n'a qu'une valeur indicative. Le Budeget d'Execution par Contrat est le prix maximal de l'offre.																																																				
	« BUDGET CONSTRUCTION D'UN HANGAR POUR INSTALLATION D'UN USINE DE CONSERVE À NOUADHIBOU-CANSADO (MAURITANIE) »																																																					
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: center;">Montant (MRU)</th> <th style="text-align: center;">Montant (€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">I</td><td>TRAVAUX PREPARATOIRES</td><td style="text-align: right;">828.000,00</td><td style="text-align: right;">19.591,51</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">II</td><td>TERRASSEMENT</td><td style="text-align: right;">275.531,00</td><td style="text-align: right;">6.521,96</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">III</td><td>TOTAL GROS OEUVRE ET MACONNERIE</td><td style="text-align: right;">5.616.698,00</td><td style="text-align: right;">132.900,41</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">IV</td><td>REVETEMENT</td><td style="text-align: right;">764.319,00</td><td style="text-align: right;">18.084,67</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">V</td><td>MENUISERIES</td><td style="text-align: right;">736.815,00</td><td style="text-align: right;">17.433,88</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">VI</td><td>ELECTRICITE</td><td style="text-align: right;">824.900,00</td><td style="text-align: right;">19.523,74</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">VII</td><td>PEINTURE</td><td style="text-align: right;">261.082,50</td><td style="text-align: right;">6.178,74</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">VIII</td><td>ETANCHEITÉ</td><td style="text-align: right;">145.020,00</td><td style="text-align: right;">3.430,99</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">IX</td><td>CHARPENTE MÉTALLIQUE</td><td style="text-align: right;">619.200,00</td><td style="text-align: right;">14.646,88</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">X</td><td>PLOMBERIE ET SANITAIRE</td><td style="text-align: right;">798.950,00</td><td style="text-align: right;">18.907,82</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">XI</td><td>AUTRES</td><td style="text-align: right;">95.156,91</td><td style="text-align: right;">2.251,59</td></tr> <tr style="background-color: #c6e0b4;"> <td colspan="2" style="text-align: center;">BUDGET D'EXÉCUTION PAR CONTRAT : Budget total de l'appel d'offres incluant l'avantage industriel, les coûts indirects et toutes sortes d'honoraires et taxes inclus</td> <td style="text-align: right;">10.965.672,41</td> <td style="text-align: right;">259.472,20</td> </tr> </tbody> </table>			Montant (MRU)	Montant (€)	I	TRAVAUX PREPARATOIRES	828.000,00	19.591,51	II	TERRASSEMENT	275.531,00	6.521,96	III	TOTAL GROS OEUVRE ET MACONNERIE	5.616.698,00	132.900,41	IV	REVETEMENT	764.319,00	18.084,67	V	MENUISERIES	736.815,00	17.433,88	VI	ELECTRICITE	824.900,00	19.523,74	VII	PEINTURE	261.082,50	6.178,74	VIII	ETANCHEITÉ	145.020,00	3.430,99	IX	CHARPENTE MÉTALLIQUE	619.200,00	14.646,88	X	PLOMBERIE ET SANITAIRE	798.950,00	18.907,82	XI	AUTRES	95.156,91	2.251,59	BUDGET D'EXÉCUTION PAR CONTRAT : Budget total de l'appel d'offres incluant l'avantage industriel, les coûts indirects et toutes sortes d'honoraires et taxes inclus		10.965.672,41	259.472,20
		Montant (MRU)	Montant (€)																																																			
I	TRAVAUX PREPARATOIRES	828.000,00	19.591,51																																																			
II	TERRASSEMENT	275.531,00	6.521,96																																																			
III	TOTAL GROS OEUVRE ET MACONNERIE	5.616.698,00	132.900,41																																																			
IV	REVETEMENT	764.319,00	18.084,67																																																			
V	MENUISERIES	736.815,00	17.433,88																																																			
VI	ELECTRICITE	824.900,00	19.523,74																																																			
VII	PEINTURE	261.082,50	6.178,74																																																			
VIII	ETANCHEITÉ	145.020,00	3.430,99																																																			
IX	CHARPENTE MÉTALLIQUE	619.200,00	14.646,88																																																			
X	PLOMBERIE ET SANITAIRE	798.950,00	18.907,82																																																			
XI	AUTRES	95.156,91	2.251,59																																																			
BUDGET D'EXÉCUTION PAR CONTRAT : Budget total de l'appel d'offres incluant l'avantage industriel, les coûts indirects et toutes sortes d'honoraires et taxes inclus		10.965.672,41	259.472,20																																																			
<p>Les prix à appliquer pendant les travaux seront les prix de Project réduits en appliquant également le pourcentage du réduction économique réalisée par le contractant dans l'adjudication. Ce pourcentage de reduction sera calculé globalement sur le montant total du contrat.</p>																																																						

4. FORMULAIRE, DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS ET COMMUNICATIONS							
Les soumissionnaires doivent soumettre les enveloppes suivantes et leur contenu comme indiqué ci-dessous :							
4.1. Modelé soumission et communications	AVEC TOUS LES CRITÈRES	OUVERT SANS RÉGLEMENTATION HARMONISÉE		OUVERT SIMPLIFIÉ		OUVERT SIMPLIFIÉ ABRÉGÉ	
		ENVELOPPE	CONTENU	ENVELOPPE	CONTENU	ENVELOPPE	CONTENU
		<input type="checkbox"/> A	Exigences de solvabilité	<input type="checkbox"/> Proposition technique et critères d'admission des soumissionnaires	Exigences de solvabilité Critères évaluable par le biais d'un jugement de valeur	Il n'y a pas	
		<input type="checkbox"/> C	Critères évaluable par le biais d'un jugement de valeur	<input type="checkbox"/> Offre financière et critères évaluable automatiquement	Critères évaluable par la formule	<input type="checkbox"/> Unique	Critères évaluable par la formule *
SANS JUGEMENT DE VALEUR	Il n'y a pas		<input checked="" type="checkbox"/> Unique	Exigences de solvabilité Critères évaluable selon la formule			

* Dans les procédures abrégées, les critères d'évaluation basés sur la valeur peuvent ne pas être utilisés et aucune solvabilité ne peut être exigée.

Coordonnées du bureau de réception des offres

Les offres doivent être **dépot en personne** à l'adresse du bureau de réception des offres indiquée ci-dessous.

Bureau de réception des offres situé au :

Bureau Tragsa Mauritanie
 KraaNessrani B N° : 03 dans Complexe Cote Zemzem
 Nouadhibou. MAURITANIE.

Tous les documents de l'appel d'offres doivent être rédigés dans la langue de l'appel d'offres :

Française

Remarques :

A l'attention de Gemma Pérez Arroyo
 Indiquer dans l'enveloppe la référence et l'intitulé de l'offre.

4.2. Date limite de soumission	Date limite de soumission de l'offre	Jour	Mois	Année	Heure	Fuseau horaire :
		18	10	2021	12 : 00	Mauritanie
	Heures de bureau pour les livraisons physiques :	Du Lundi au Jeude de 9h00 à 15h00.Vendredi de 9h00 à 12h00.				
	Pour plus d'informations, les soumissionnaires peuvent contacter :	Gemma Pérez Arroyo				
			+222 27 66 81 42			gpa@tragsa.es
	Séance d'ouverture publique :	<input type="checkbox"/> Option 1	La séance d'ouverture publique sera communiquée aux candidats au moins 48 heures à l'avance par e-mail.			
	<input type="checkbox"/> Option 2	La séance d'ouverture publique aura lieu le 18 octobre à 12:15 h , à la même adresse.				
Remarques :						

5. EXIGENCES MINIMALES ET SOLVABILITÉ

La solvabilité est-elle requise ? Oui Non (Si non, seulement s'il s'agit d'une procédure abrégée, passez le point 5 en entier).

5.1. Capacité à agir du soumissionnaire doit présenter la documentation suivante accréditant sa capacité à agir et le reste des exigences demandées :

soumissionnaire, qualification professionnelle et interdiction de contracter	<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration dûment remplie de conformité aux exigences minimales pour l'appel d'offres (Annexe II), y compris la solvabilité équivalente à la classification.	
	<input type="checkbox"/>	Les Co-entrepreneurs doivent déclarer leur engagement à constituer officiellement une co-entreprise s'ils obtiennent le contrat, sous un numéro d'identification fiscale unique.	
	<input type="checkbox"/>	Les entreprises non espagnoles des États membres de l'Union européenne doivent être autorisées à réaliser le service faisant l'objet du contrat, conformément à la législation de leur État de résidence. Lorsque la législation de leur État de résidence exige une autorisation spéciale ou l'adhésion à une certaine organisation pour pouvoir effectuer le service en question, ils doivent prouver qu'ils remplissent cette condition.	
5.2. Solvabilité économique et financière	<input checked="" type="checkbox"/>	Chiffre d'affaires (hors TVA) pour la meilleure année des trois derniers exercices clos (en précisant lesquels) non inférieur à	3.289.701,72 MRU
	<input type="checkbox"/>	Le soumissionnaire a souscrit une police de responsabilité civile professionnelle ou s'engage à en souscrire une en cas d'attribution du marché pour le montant du marché :	
	<input type="checkbox"/>	Le soumissionnaire a des ratios d'équité, à savoir les ratios et les valeurs minimales suivantes :	
5.3. Solvabilité technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans l'année d'exécution la plus élevée des 3 dernières années civiles (dans le cas de services/fournitures) ou des 5 dernières années (dans le cas de travaux), a réalisé des travaux similaires pour un montant (hors TVA) d'au moins (voir l'appel 1).	7.675.970,69 MRU
	<input type="checkbox"/>	Dans la moyenne annuelle des 3 dernières années civiles (dans le cas de services/fournitures) ou des 5 dernières années (dans le cas de travaux) vous avez effectué des travaux similaires pour un montant (hors TVA) d'au moins (voir appel 1).	
	<input type="checkbox"/>	(Marchés de travaux) : Le personnel technique ou les organismes techniques, intégrés ou non à l'entreprise, disponibles pour réaliser l'ouvrage, étant au minimum :	
	<input type="checkbox"/>	(Marchés de services) : Description des installations techniques, des mesures utilisées pour assurer la qualité et des moyens d'étude et de recherche, au minimum :	
	<input type="checkbox"/>	(Contrats de fourniture) : Déclaration responsable signée par le représentant légal de l'entreprise soumissionnaire selon laquelle elle fournira des échantillons, des descriptions, des photographies des produits à livrer, dont l'authenticité peut être vérifiée sur demande, au minimum :	
	<input type="checkbox"/>	Déclaration de responsabilité signée par le représentant légal de l'entreprise soumissionnaire faisant référence au personnel technique ou aux organismes techniques intégrés ou non à l'entreprise dont elle dispose pour exécuter le marché, notamment ceux chargés du contrôle de la qualité, au minimum :	
	<input type="checkbox"/>	Diplômes et qualifications professionnelles de l'entrepreneur et des dirigeants de la société, notamment de la personne responsable de l'exécution du contrat, ainsi que des techniciens chargés de l'exécution (uniquement si non inclus dans les critères d'attribution), au minimum :	
	<input type="checkbox"/>	Mesures de gestion environnementale à appliquer dans le cadre de l'exécution du contrat	
	<input type="checkbox"/>	Déclaration concernant l'effectif annuel moyen et le nombre de cadres de l'entreprise au cours des trois dernières années, soit au minimum :	

	<input type="checkbox"/>	(Marchés de travaux et de fournitures) : Déclaration responsable signée par le représentant légal de l'entreprise soumissionnaire relative aux machines, au matériel et à l'équipement technique qui seront utilisés pour l'exécution des travaux, accompagnée de la documentation d'accréditation, au minimum :	
	<input type="checkbox"/>	(Contrats de service) : Certificats délivrés par un institut ou un organisme officiel de contrôle de la qualité agréé, attestant de la conformité des produits, parfaitement détaillés par certaines spécifications techniques, à savoir au minimum :	
	<input type="checkbox"/>		
Note 1 Liste des travaux similaires effectués jointe à cette déclaration, description des travaux, dates d'exécution, montant et destinataire des travaux.			
5.4. Gestion de la qualité et de l'environnement	<input type="checkbox"/>	Les certificats d'assurance qualité ISO et les mesures de gestion environnementale ou des certifications équivalentes ou des mesures similaires à celles garantissant ces certificats sont requis, en indiquant le domaine d'activité nécessaire, tel qu'indiqué ci-dessous :	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune exigence environnementale.	
5.5. Intégration de la solvabilité avec des moyens externes	<input type="checkbox"/>	Le soumissionnaire PEUT se prévaloir de la solvabilité et des moyens d'une autre société pour accréditer sa solvabilité, et dans ce cas, avant la formalisation du contrat correspondant, il devra présenter un engagement écrit signé par cette dernière indiquant que, pendant l'exécution du contrat il disposera de ladite solvabilité et desdits moyens, et que la société à laquelle il recourt n'est pas sous le coup d'une interdiction de contracter, dans le délai indiqué pour la présentation de la documentation accréditant sa capacité.	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Le soumissionnaire ne peut PAS invoquer la solvabilité et les moyens d'une autre société pour prouver sa solvabilité.	
5.6. Affectation de moyens	<input checked="" type="checkbox"/>	L'affectation des moyens suivants est requise. Une section sera incluse dans l'annexe III de la pièce jointe afin de déclarer si vous les possédez ou non. La solvabilité n'est pas prise en compte. Moyens humaines L'expérience doit être incluse dans différentes périodes de temps sans chevauchement. Si des expériences réalisées en parallèle (chevauchement) sont présentées, pour le calcul du temps de ladite expérience, la période de chevauchement ne sera prise en compte qu'une seule fois. • Directeur Technique : Ingénieur Civil ou Architecte, avec au moins 3 ans dans le même et/ou travail similaire à l'objet de l'appel, en tant que Chef de Projet ou Superviseur. • Technicien résident sur place : Baccalauréat en génie civil ou industriel, avec une expérience en tant que Résident et/ou Superviseur et/ou Inspecteur et/ou Superviseur de construction, d'au moins quatre (4) ans dans un travail égal et/ou similaire à l'objet de l'appel. L'équipe minimale à déclarer pour le développement des travaux sera la suivante : • Coordonnateur spécialiste des installations industrielles : Baccalauréat en génie industriel ou ingénieur électricien, avec une expérience en tant que superviseur de construction et/ou inspecteur dans le secteur industriel et/ou superviseur dans le secteur industriel, au moins 3 ans dans les mêmes emplois et/ou similaire à l'objet de l'appel. De même, est estimé le besoin d'avoir d'autres personnels de soutien tels qu'un Topographe, un spécialiste en Santé et Sécurité sur chantier, un ingénieur civil spécialisé en structures et un soudeur spécialisé en charpente métallique. Ce personnel de soutien ne sera pas valorisé et sera mis à disposition pour exécution à la discrétion du prestataire, en l'indiquant au préalable dans son offre. Moyens matériels -4 bétonnière de 500 litres; -4 Vibreur pour béton; -4 lot de matériel topographique; -2 Camion à benne basculante de 7m3 minimum; -2 Camion-citerne; -2 Véhicule de liaison; -1 Camion grue; -4 Compacteur; -4 Groupe électrogène; -4 Station de soudage; -4 Lot de matériel 1 (planches, poutres, échelles, échafaudages, Panneaux de mélamine de 18 mm d'épaisseur pour la séparation des toilettes, Rideaux PVC h = 3,60, Bain de pieds, Bancs et jardinières; -4 Lot de matériel 2 (pelles,	
	<input type="checkbox"/>	AUCUNE affectation de moyens n'est requise.	
	5.7. Soutien aux entreprises	<input checked="" type="checkbox"/>	Une autorisation de l'entreprise est demandée. Voici une liste précise de l'autorisation ou de l'enregistrement pour effectuer les travaux et de la législation qui exige cette autorisation. Une section sera incluse dans l'annexe II de

		l'autorisation d'exploitation pour vous permettre de déclarer si vous en disposez ou non. La solvabilité n'est pas prise en compte.
		Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) en Mauritanie
<input type="checkbox"/>		Une licence d'exploitation n'est PAS requise.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

6.1.1. Critères de coût-efficacité

6.1. Enveloppe des critères évaluable automatiquement selon la formule	<input checked="" type="checkbox"/>	PRIX: <input style="width: 40px; text-align: center;" type="text" value="80"/>	points seront attribués à l'offre la plus basse, les autres offres étant évaluées selon la formule suivante:
	<input type="checkbox"/>	$P_x = P_{\max} - 100 \left[\frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$	$P_x = P_{\max} - P_{\max} \left[\frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$
	<input type="checkbox"/>	$P_x = P_{\max} - 100 \left[\frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$	$P_x = P_{\max} - P_{\max} \left[\frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$
			Avec P_x = score de l'offrant, minimum zéro P_{\max} = score maximal O_x = montant de l'offre du soumissionnaire O_{mb} = montant de l'offre la plus économique
	<input type="checkbox"/>	COÛT DU CYCLE DE VIE: <input style="width: 40px;" type="text"/>	points seront attribués à l'offre dont le coût du cycle de vie est le plus bas, les autres offres étant évaluées en fonction du résultat de la formule suivante :
	<input type="checkbox"/>	$P_x = P_{\max} - 100 \left[\frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$	$P_x = P_{\max} - P_{\max} \left[\frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$
	<input type="checkbox"/>	$P_x = P_{\max} - 100 \left[\frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$	Avec P_x = score de l'offrant, minimum zéro P_{\max} = score maximal O_x = coût du cycle de vie de l'offre du soumissionnaire à évaluer O_{mb} = coût du cycle de vie inférieur
6.1.2 Critères qualitatifs			
A) Critères de qualité	<input type="checkbox"/>	Valeur technique	Score maximum <input style="width: 40px;" type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Caractéristiques fonctionnelles ou esthétiques	Score maximum <input style="width: 40px;" type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Accessibilité	Score maximum <input style="width: 40px;" type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Forme de commercialisation et conditions de commercialisation	Score maximum <input style="width: 40px;" type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Caractéristiques environnementales	Score maximum <input style="width: 40px;" type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Caractéristiques sociales	Score maximum <input style="width: 40px;" type="text"/>
	Note : Dans les marchés de services portant sur des prestations de nature intellectuelle, les critères relatifs à la qualité doivent représenter au moins 51% de la note attribuable dans l'évaluation des offres (145.4 LCSP).		
Fourchettes d'évaluation pour chacun des critères ci-dessus. Formule et/ou forme d'évaluation et pièces justificatives à soumettre par le soumissionnaire			

	B) Critères liés au personnel					
		<input type="checkbox"/>	Organisation de l'entreprise ou pour l'exécution du travail	Score maximum	<input type="text"/>	
		<input type="checkbox"/>	Qualification du personnel affecté à l'exécution les travaux	Score maximum	<input type="text"/>	
		<input type="checkbox"/>	Expérience du personnel affecté à l'exécution des travaux	Score maximum	<input type="text"/>	
		Fourchettes d'évaluation pour chacun des critères ci-dessus. Formule et/ou forme d'évaluation et pièces justificatives à soumettre par le soumissionnaire				
		C) Critères liés à la livraison ou à la mise en œuvre	<input type="checkbox"/>	Assistance technique ultérieure	Score maximum	<input type="text"/>
			<input type="checkbox"/>	Conditions de livraison	Score maximum	<input type="text"/>
			<input checked="" type="checkbox"/>	Délais de livraison/mise en œuvre	Score maximum	20
			<input type="checkbox"/>	Engagement en matière de pièces détachées	Score maximum	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Sécurité de l'approvisionnement		Score maximum	<input type="text"/>		
Fourchettes d'évaluation pour chacun des critères ci-dessus. Formule et/ou forme d'évaluation et pièces justificatives à soumettre par le soumissionnaire						

		<p>Le soumissionnaire présente un calendrier d'exécution des travaux, indiquant la date finale d'exécution des travaux. Si le délai d'exécution des travaux est supérieur à 7 mois, l'offre ne sera pas valable. Si le délai d'exécution des travaux est compris entre 6 et 7 mois, 1 point sera attribué. Si le délai d'exécution des travaux est compris entre 5 et 6 mois, 10 points seront attribués. Si le délai d'exécution des travaux est inférieur à 5 mois, 20 points seront attribués.</p> <p>Un planning détaillé sera présenté. Il est obligatoire que les principaux éléments d'ouvrage soient représentés par une barre dans le planning. Le planning reprendra : a- Tous les plannings relatifs à la présentation générale de l'exécution du marché notamment : réalisation des études, établissement des plans, etc. y compris le temps nécessaire au contrôle, examen et vérification. b- Toutes les tâches telles que définies au détail estimatif pour chaque ouvrage constituant l'exécution proprement dite du marché. Pour chaque activité du planning, il sera défini les informations suivantes : • Désignation de l'activité ; • Durée d'exécution en jour calendaire • Date de début des travaux pour chaque activité • Date de fin des travaux pour chaque activité</p>			
		<input type="checkbox"/>	Inclure l'amélioration, le cas échéant	Score maximum	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	Inclure l'amélioration, le cas échéant	Score maximum	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	Inclure l'amélioration, le cas échéant	Score maximum	<input type="text"/>
		<p>Note : Dans la mesure du possible et en rapport avec l'objet du marché, un critère environnemental et/ou un critère social se verra attribuer au moins deux points.</p>			
		<p>Fourchettes d'évaluation pour chacun des critères ci-dessus. Formule et/ou forme d'évaluation et pièces justificatives à soumettre par le soumissionnaire</p>			
	<p>D) Améliorations ou avantages supplémentaires</p>				
<p>6.2. Critères à évaluer par le biais d'un jugement de valeur</p>		<p>Les critères sont proportionnels et liés à l'objet du marché, pour autant qu'aucune formule ne puisse être utilisée pour leur évaluation. Les variables ou paramètres à prendre en compte dans l'évaluation sont définis de manière aussi précise que possible, ainsi que la manière dont la note pour chacun d'eux sera administrée et sur la base des critères d'attribution de cette note.</p>			<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	Inclure le nom du critère, si existant, la variable et le paramètre.	Score maximum	<input type="text"/>

	<input type="checkbox"/>	Inclure le nom du critère, si existant, la variable et le paramètre.	Score maximum	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Inclure le nom du critère, si existant, la variable et le paramètre.	Score maximum	<input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	Inclure le nom du critère, si existant, la variable et le paramètre.	Score maximum	<input type="text"/>
	Comment chacun des critères ci-dessus est évalué :			

7. OFFRES ANORMALEMENT BASSES

<input type="checkbox"/> Option 1. Non considéré comme anormale	(Applicable uniquement aux contrats de fourniture sans installation) L'offre n'est pas considérée comme anormale. Les dispositions de l'article 149 du LCSP ne seront pas applicables à cette offre pour les offres présumées anormales		
<input checked="" type="checkbox"/> Option 2. Retrait pour anormalité L'écoulement anormal est inclus	<input type="checkbox"/> Option 2.1 Si le seul critère est le prix, nous présumerons qu'il s'agit de celui prévu au règlement	<p>Une offre est considérée comme anormalement basse si elle entre dans l'une des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque l'offre d'un seul soumissionnaire est inférieure au budget de l'offre de base de plus de 25 %. - Lorsqu'il y a deux soumissionnaires, le soumissionnaire qui est inférieur de plus de 20 % par rapport à l'autre offre. - Lorsqu'il y a trois soumissionnaires, les offres qui sont inférieures de plus de 10 % par rapport à la moyenne arithmétique des offres présentées. Toutefois, l'offre la plus élevée est exclue du calcul de cette moyenne si elle est supérieure de plus de 10 % par rapport à la moyenne. Dans tous les cas, une offre basse de plus de 25 % sera considérée comme disproportionnée. - Lorsqu'il y a quatre soumissionnaires ou plus, ceux qui sont inférieurs de plus de 10 % par rapport à la moyenne arithmétique des offres présentées. Toutefois, si parmi elles, se trouvent des offres supérieures de plus de 10 % par rapport à cette moyenne, une nouvelle moyenne sera calculée uniquement avec les offres ne se trouvant pas dans la situation susmentionnée. Dans tous les cas, si le nombre d'offres restantes est inférieur à 3, la nouvelle moyenne est calculée sur les 3 offres les plus basses. 	
	<input checked="" type="checkbox"/> Option 2.2. En cas de pluralité de critères, ce et/ou ces critères seront établis par rapport à l'ensemble de l'offre (Art. 149 de la LCSP)	<p>Dans le seul but de calculer les offres anormalement basses, le prix offert est corrigé par la formule suivante :</p> <p>« Prix de l'offre corrigé » = Prix de l'offre * (1-Points d'évaluation qui ne correspondent pas au prix*0,01)</p> <p>Les offres seront considérées comme anormalement basses si les montants obtenus après correction entrent dans l'une des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas où trois offres ou plus sont acceptées pour évaluation : les offres seront considérées comme anormalement basses si le prix corrigé proposé est inférieur à 20 % de la moyenne arithmétique des offres. Toutefois, les offres dont le montant est le plus élevé seront exclues du calcul de cette moyenne si elles sont supérieures de plus de 10 % par rapport à cette moyenne. - Si deux offres sont acceptées pour évaluation : une offre est considérée comme anormalement basse si son prix d'offre corrigé est inférieur de plus de 25 % par rapport au prix d'offre corrigé de 	

		l'autre offre. - Dans le cas d'une seule offre, il n'est pas tenu compte de la possibilité que cette offre soit considérée comme anormalement basse. Note : Si rien n'est inclus dans la documentation de l'appel d'offres, on présume qu'il s'applique et il s'agirait du critère 2.1.
--	--	---

8. ADJUDICATION

8.1 Documentation à soumettre par le soumissionnaire le mieux classé au Bureau de réception des offres	<input checked="" type="checkbox"/>	Numéro d'identification fiscale de l'entreprise à utiliser dans le pays
	<input checked="" type="checkbox"/>	Carte d'identité de l'employeur ou du représentant de l'entreprise qui signe le contrat
	<input type="checkbox"/>	Preuve de la constitution de la garantie définitive demandée dans le présent cahier des charges (si la demande de garantie a été incluse)
	<input checked="" type="checkbox"/>	Procuration du représentant de l'entreprise qui signe le contrat.
	<input checked="" type="checkbox"/>	Acte reflétant la dernière formulation de l'objet social de la société signataire du contrat.
	<input type="checkbox"/>	Document de constitution de l'entreprise commune, le cas échéant
	<input type="checkbox"/>	Certificat attestant que le soumissionnaire est en possession de la classification demandée et déclaration que ce statut est toujours valable
	<input type="checkbox"/>	Documentation prouvant la qualification de l'entreprise (si demandée)
	<input checked="" type="checkbox"/>	Justificatif de la solvabilité économique
	<input checked="" type="checkbox"/>	Justificatif de la solvabilité technique
	<input type="checkbox"/>	Certifications de qualité ou environnementales (si exigées)
	<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, un document d'engagement de l'entreprise ayant affecté ses ressources à l'exécution du contrat ou du sous-traitant sur lequel la solvabilité de l'adjudicataire a été fondée, ainsi qu'une déclaration de conformité aux exigences minimales de celui-ci et de ses pièces justificatives. (Annexe II)
	<input checked="" type="checkbox"/>	Témoignage judiciaire ou certification administrative, selon le cas, accréditant que le soumissionnaire ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction de contracter. Dans l'éventualité ouche document ne peut être délivré par l'autorité compétente, il pourra être remplacé par une déclaration de responsabilité, délivrée par une autorité administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié (déclaration notariée sur l'honneur de n'encourir aucune des circonstances entraînant une interdiction de contracter prévue à l'art. 71 de la loi n° 9/2017 sur les marchés du secteur public)
	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat de l'organe administratif compétent en matière de sécurité sociale attestant que l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de sécurité sociale
	<input checked="" type="checkbox"/>	Certification de l'organe administratif compétent en matière fiscale attestant que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales
	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat bancaire accréditant la propriété du compte bancaire pour le paiement des factures correspondantes
	<input type="checkbox"/>	Les annexes du dossier d'appel d'offres, telles que la garantie (Annexe V), l'assurance responsabilité limitée (Annexe VIII), la protection des données (Annexe IX), etc., dûment signées par le représentant légal de la société soumissionnaire.
	<input type="checkbox"/>	Annexe V du dossier d'appel d'offres concernant la garantie dûment signée par le représentant légal de la société soumissionnaire.
	<input type="checkbox"/>	L'annexe VIII du dossier d'appel d'offres relative à la prévention des risques professionnels dûment signée par le représentant légal de la société soumissionnaire.
	<input type="checkbox"/>	L'Annexe IX du dossier d'appel d'offres concernant la protection des données dûment signée par le représentant légal de la société soumissionnaire.
<input checked="" type="checkbox"/>	Justificatif d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Déclaration responsable signée par le représentant légal qui garantit que les matériaux utilisés et les travaux à effectuer seront conformes à la législation en vigueur dans le pays.	

	<input type="checkbox"/>	
--	--------------------------	--

9. FORMALISATION DU CONTRAT

Une fois que Tragsa aura sélectionné l'offre la plus appropriée, en tenant compte des critères indiqués dans ce Dossier, après la publication de l'adjudication dans le profil contractuel de la Plateforme de passation de marchés du secteur public et la communication de cette circonstance aux soumissionnaires, le soumissionnaire retenu sera invité à formaliser le contrat correspondant.

Si le marché n'est pas formalisé pour des raisons imputables à l'adjudicataire dans les délais susmentionnés, une pénalité de 3% du montant de l'offre (hors TVA) sera exigée à titre de pénalité, à payer sur la garantie provisoire, si celle-ci a été constituée, ou en demandant au fournisseur de la déposer.

Dans ce dernier cas, le contrat sera formalisé avec le soumissionnaire classé suivant sur présentation de la documentation susmentionnée, dans les délais susmentionnés.

Le contrat ne sera pas exécuté avant sa formalisation.

Le contrat sera formalisé dans un document privé ou dans un acte public, si l'adjudicataire le demande. Dans ce dernier cas, les frais découlant de la formalisation du contrat et de l'exécution de l'acte public sont à la charge de l'adjudicataire. La formalisation du contrat s'effectue en tout état de cause sous forme numérique.

Une copie du cahier des charges et de cette annexe (CCC) fera partie du document formalisant le contrat et sera signée par l'adjudicataire.

10. RÉVISION DES PRIX

L'adjudicataire renonce à réviser les prix proposés.

11. EXÉCUTION DU CONTRAT

11.1. Mise en œuvre	L'exécution du contrat sera vérifiée en :	NouadhibouMauritanie
11.2. Recours	Délai pour remédier aux déficiences constatées dans le rapport de réception	15 jours
11.3. Confidentialité	S'applique : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
11.4. Période de garantie	Les projets livrés pendant la durée du marché sont garantis pour une période minimale de	12 mois à compter de la date d'acceptation définitive de la conformité.
11.5. Propriété intellectuelle	S'applique : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
11.6. Assurance	S'applique : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
11.7. Règlement du personnel	Clause 11 du cahier des charges, faisant référence à la réglementation du personnel du sous-traitant travaillant dans les bureaux de TRAGSA.	
	S'applique : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

12. GARANTIES

12.1. Remise de la garantie	Podrá prestar la garantía mediante una de las siguientes opciones:		
1)	En espèces, par virement bancaire sur le compte :	<input checked="" type="checkbox"/>	EMPRESA DE TRANSFORMACIÓN AGRARIA, S.A. (TRAGSA) (o GRUPO) IBAN ES06 2100 2206 43 0200188697
		<input type="checkbox"/>	EMPRESA TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS, S.A., S.M.E., M.P. (TRAGSATEC) IBAN ES71 0049 6702 65 2016025423
	2)	Par le biais d'une garantie fournie par l'une des banques, caisses d'épargne, coopératives de crédit, établissements financiers de crédit et sociétés de garantie mutuelle agréées en Espagne, conformément au modèle de garantie joint en annexe V.	
3)	Par le biais d'un contrat d'assurance-caution auprès d'une compagnie d'assurance agréée dans le secteur, conformément au modèle joint en Annexe V.		

	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin d'assurer l'exécution ponctuelle et correcte de l'objet du marché, l'adjudicataire pourra également se voir appliquer une retenue de 5 % du montant de chaque facture HT, qui pourra s'élever à 10 % si l'offre de l'adjudicataire a été considérée comme anormale, remplaçant ainsi l'un des documents susmentionnés comme garantie définitive. (Uniquement si l'organisme contractant l'estime nécessaire).	
12.2. Restitution de la garantie	<input checked="" type="checkbox"/>	La garantie finale sera restituée au terme de la prestation, une fois que le contractant aura signé, sans réserve, le procès-verbal de réception.	
	<input type="checkbox"/>	La garantie définitive sera restituée au terme de la période de garantie.	
12.3. Garantie provisionnelle	<input type="checkbox"/>	Une garantie provisoire de 3% du pré-budget de base de l'appel d'offres est exigée, qui est justifiée par la raison d'intérêt public suivante (Art. 106 LCSP) :	
	Cette garantie peut être utilisée pour constituer la garantie définitive.		

13. DÉLAIS D'EXÉCUTION

13.1. Validité	La durée du contrat est de <input type="text" value="12 mois"/>		À compter de sa date de signature, sans préjuger des prorogations pouvant être convenues, sous réserve de l'accord écrit préalable des parties.				
13.2. Mise en œuvre	Le délai d'exécution du contrat est de	<input type="checkbox"/> Même chose que pour la validité.	<input checked="" type="checkbox"/> Distinct.	7 mois	À compter de	Après l'ordre de démarrage	Il est entendu que ce délai sera respecté si Tragsa/Tragsatec a approuvé l'acte de réception.
	Outre les délais susmentionnés, Tragsa/Tragsatec se réserve un délai de <input type="text" value="1 mois"/>		pour l'examen du service/travail effectué et la vérification des exigences de qualité demandées dans ce cahier des charges.				
13.3. Prorogations obligatoires	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Les prorogations ne sont pas obligatoires. (Un accord entre les parties est nécessaire).					
	<input type="checkbox"/> Oui	L'intention de proroger le contrat devra être informée au contractant deux mois à l'avance, cette prorogation étant obligatoire.					
13.4. Délais de livraison partielle							
	Déterminer, le cas échéant, les délais de livraisons partielles visés dans les spécifications techniques.						

14. SANCTIONS ADMINISTRATIVES

14.1 Pénalités	Rupture partielle du contrat :	<input type="text"/>	% du montant de l'attribution
	Conformité défectueuse :	<input type="text"/>	% du montant de l'attribution
	Le non-respect des conditions particulières/essentiels d'exécution entraînera les pénalités suivantes sur le montant de l'adjudication	<input type="text"/>	% du montant de l'attribution
	(Services et fournitures) Si l'adjudicataire est en retard par rapport au terme total ou aux termes partiels établis dans le contrat, pour un motif qui lui est imputable, Tragsa/Tragsatec peut choisir, compte tenu des circonstances, de résilier le contrat ou d'infliger des pénalités journalières du montant du contrat par tranche de 1000 euros du montant total du contrat, sans qu'il soit nécessaire d'avertir préalablement l'adjudicataire de son retard.	<input type="text"/>	%
	(Travaux) Si l'adjudicataire est en retard par rapport au délai total ou aux délais partiels établis dans le contrat, pour des motifs qui lui sont imputables, Tragsa/Tragsatec peut opter, en tenant compte des circonstances du cas, pour la résiliation du contrat ou l'imposition de pénalités journalières/hebdomadaires du montant du contrat/des travaux non exécutés à temps, sans qu'il soit nécessaire d'informer préalablement l'adjudicataire de son retard.	0,001	% <input checked="" type="checkbox"/> Pénalité journalière <input type="checkbox"/> Pénalité <input type="checkbox"/> Pénalité mensuelle
Autres pénalités de retard. Précisez.	<input type="text"/>	%	

15. SOUS-TRAITANCE

15.1. Régime de sous-traitance	La sous-traitance est autorisée : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	En cas d'interdiction, préciser le motif par rapport à l'objet du contrat
	La sous-traitance partielle du service faisant l'objet de présent appel d'offres est autorisée, sauf pour les tâches suivantes considérées comme critiques et pour les raisons suivantes :	Tout peut être sous-traité sauf les tâches de gestion de construction.
	La violation des conditions de sous-traitance, l'absence de preuve de l'aptitude du contractant ou des circonstances déterminant l'urgence ou celles rendant la sous-traitance urgente auront l'une des conséquences suivantes :	<input checked="" type="checkbox"/> Imposition d'une pénalité pouvant aller jusqu'à 50 % du montant du contrat de sous-traitance. <input type="checkbox"/> Résiliation du contrat en cas de manquement à l'obligation principale du contrat.
15.2. Paiements aux sous-traitants et fournisseurs	L'entrepreneur principal est tenu de payer aux sous-traitants ou fournisseurs le prix convenu dans les délais et conditions indiqués dans le cahier des charges.	
15.3. Contrôle du paiement aux sous-traitants ou fournisseurs	Le paiement des sous-traitants est vérifié : <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Dans ce cas, le contractant principal transmettra à Tragsa, sur demande, la liste des sous-traitants et fournisseurs prenant part au contrat, une fois leur participation complétée, ainsi que les conditions de sous-traitance ou de fourniture de chacun d'eux, directement liées au paiement. De même, à la demande de Tragsa, le contractant principal devra être en mesure d'apporter la preuve de l'exécution des paiements, une fois le service terminé, dans les délais impartis par la loi n° 3/2004, le cas échéant.

16. FACTURATION ET PAIEMENT

16.1. Fréquence	Une facture devra être émise par l'adjudicataire, aux échéances suivantes, pour les travaux effectivement réalisés et acceptés par Tragsa, conformément aux dispositions de ce cahier des charges.	Selon l'attestation d'avancement des travaux, par des certifications mensuelles
16.2. Détails de la facturation	<p>L'adjudicataire enverra les factures à l'adresse suivante :</p> <p>Bureau TRAGSA Mauritanie KraaNessrani B N° : 03 dans Complexe Cote Zenzem Nouadhibou. MAURITANIE.</p>	

17. RÉSILIATION DU CONTRAT

17.1. Motif de résiliation du contrat paragraphe (i)	Des obligations en matière de prévention des risques professionnels et de protection des données sont demandées, dont le non-respect entraînera la résiliation du contrat. Si oui, des cases à cocher faisant référence aux annexes VIII et IX doivent être incluses dans la section 8.1.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
--	---	------------------------------	------------------------------

18. CESSION DU CONTRAT

18.1 Autorisation de cession de contrat	La cession du contrat est autorisée dans les conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres.
---	--

19. MODIFICATIONS DU CONTRAT

19.1. Modifications prévues	Les modifications suivantes sont prévues pendant la durée du contrat :	
	Amendement 1	
	Nom de la modification	
	Circonstances/causes objectives pouvant y conduire	
	Quelle est l'étendue de l'objet du contrat ?	
	Montant concerné	
	Augmentation des unités	
	Amendement 2	
	Nom de la modification	
	Circonstances/causes objectives pouvant y conduire	
	Quelle est l'étendue de l'objet du contrat ?	
	Montant concerné	
	Augmentation des unités	